

Assemblée Générale de l'association des maires de la Corrèze Vendredi 4 juillet 2014

Discours de M. Bruno Delsol, préfet de la Corrèze

Monsieur le président de l'association des maires de la Corrèze,
Mesdames et messieurs les maires,

C'est un honneur et un plaisir que de vous retrouver. Je remercie le président de me donner l'occasion de m'exprimer devant vous.

Depuis votre élection, vous êtes entrés dans un nouveau mandat. Le 18 avril dernier, j'ai reçu à la préfecture ceux qui sont maires pour la première fois, pour leur souhaiter la bienvenue et pour leur faire rencontrer les services de l'État. À vous tous, les nouveaux et les autres, je présente à nouveau mes félicitations pour votre élection ou votre réélection et mes vœux de plein succès pour ce nouveau mandat au service de vos concitoyens.

Vous me permettrez d'avoir une pensée pour vos anciens collègues, ceux qui ne se sont pas représentés ou qui n'ont pas été réélus. Je décernerai prochainement la qualité de maire honoraire, à leur demande ou sur la proposition du maire actuel, à ceux des anciens maires qui remplissent les conditions. Conformément à la bonne tradition qui est celle de notre département, ces maires honoraires seront prochainement reçus à la préfecture par le président du conseil général, le président de votre association et moi-même. Ce sera l'occasion de leur témoigner une juste reconnaissance et de les remercier au nom de l'État pour le travail qu'ils ont accompli.

Je félicite chaleureusement le président de l'association des maires de la Corrèze pour son élection. Je recevrai le président et le bureau dès la semaine prochaine pour m'enquérir à nouveau des attentes des maires. Je saisis l'occasion pour remercier l'association pour la qualité des rapports qu'elle entretient avec les services de l'État. Ma volonté est évidemment de maintenir cette qualité de rapports, et avec l'ensemble des maires. Bien des sujets vont nous occuper au cours de ce nouveau mandat.

L'État comme les communes sont engagés dans l'effort pour la croissance économique et pour l'emploi. La conjoncture économique nous envoie des signaux contradictoires. Il faut que la Corrèze soit au rendez-vous de la reprise. En ce moment même, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est en cours de versement aux entreprises. Elles peuvent le voir concrètement, sur leur compte d'exploitation et sur leur trésorerie. De nouvelles baisses d'impôts et de charges pour les entreprises sont prévues dans le cadre du pacte de responsabilité voulu par le Président de la République et conduit par le Gouvernement.

Je sais ce que vous faites dans vos communes et vos communautés pour l'implantation des entreprises et pour l'emploi. Je sais que c'est une de vos premières préoccupations.

Je vous ai sollicité, à plusieurs reprises, à propos des emplois d'avenir que vous pouvez créer dans vos communes. J'y reviens, car c'est important. Il est important de donner une chance, par le biais d'un emploi d'avenir, à ces jeunes, qui ont l'impression que leur avenir est bouché parce qu'ils ont pris un mauvais départ. Vous en connaissez forcément. En recrutant ces jeunes, vous ne profitez pas seulement d'emplois très bien subventionnés, vous redonnez de l'espoir à ces jeunes et à leur famille. C'est aussi pour ce type de motif que, je le sais, vous avez choisi de vous engager dans la vie publique. Avec 137 recrutements au sein de vos communes et groupements de communes, vous avez redonné des perspectives d'avenir à autant de jeunes. Cependant, quand on regarde la liste des communes ou des communautés qui ont pris, ou qui n'ont pas pris, des emplois d'avenir, on voit qu'il y a encore une marge de progression. La Corrèze va recevoir à nouveau une bonne dotation au deuxième semestre. Ne laissons pas passer l'occasion. C'est une aide financière substantielle qui se présente à vos communes.

Je vous encourage à tirer parti de cette mesure de solidarité et de soutien à l'emploi. Les missions locales sont là pour vous renseigner et pour vous adresser des candidatures adaptées.

Nous n'avons pas à traiter que des sujets faciles.

Je pense évidemment à la réforme des rythmes scolaires.

C'est fait : les nouveaux horaires sont maintenant définis partout.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation n'a pas été simple, je le reconnais. Elle a des conséquences importantes sur la vie quotidienne de vos administrés. Même avec l'aide de l'État, elle a un coût pour vos communes, je ne songe pas à le nier. Il n'a pas toujours été facile de trouver des animateurs, notamment dans les petites communes. Vous avez surmonté ces difficultés.

J'ai voulu que dans ce cap difficile l'État soit à vos côtés.

Ainsi que je m'y étais engagé, le groupe d'appui constitué par la DDCSPP est venu chaque fois que vous le demandiez par exemple pour vous renseigner sur la manière de minimiser les coûts ou sur le parti que vous pouvez tirer des emplois d'avenir. Des communes qui avaient appliqué la réforme en 2013 ont demandé à modifier des horaires à la rentrée 2014 ; d'autres, dont les futurs horaires avaient été fixés en vue de 2014, ont demandé d'ultimes adaptations ; dans presque tous les cas l'Éducation Nationale a fait droit à ces demandes. Je tiens à remercier devant vous l'Inspecteur d'Académie pour l'efficacité et le doigté dont il a fait preuve dans cette affaire.

Cette réforme a pour unique ambition la réussite de tous les élèves. Mesdames et messieurs les maires, je tiens ici à vous remercier vraiment pour votre implication forte dans cette nouvelle organisation. Le but est à présent atteint. C'est très largement grâce à vous.

Une autre transition difficile est la réforme de l'assistance technique aux communes, l'ATESAT. Ainsi que l'État s'y était engagé, la DDT a conduit jusqu'au bout les opérations qu'elle avait commencées. Avec le président du conseil général nous avons veillé à ce que, entre le repli de l'ATESAT et la montée en puissance de la nouvelle agence départementale il n'y ait pas de chevauchement et le moins de hiatus possible. La loi a été modifiée pour donner aussi aux intercommunalités le droit de prendre le relais en se dotant, si elles le veulent, de services d'appui technique aux communes. La DDT vous a présenté son nouveau conseil aux territoires centré sur des priorités notamment l'accessibilité aux personnes handicapées.

L'accessibilité est un véritable enjeu de civilisation. Pour vous permettre de la mener à bien dans des délais réalistes, un prochain texte va instituer les agendas d'accessibilité programmée : ce sont des engagements sur des travaux et un calendrier précis. La DDT vous accompagnera au plus près. Compte-tenu des coûts pour les communes, faut-il faire de ces travaux une priorité pour l'attribution de la DETR ? Je suis totalement ouvert sur ce point. Il appartiendra à la commission d'élus compétente d'en délibérer si elle le souhaite.

Notre droit de l'urbanisme connaît des modifications avec la récente loi ALUR. La DDT, j'en remercie M. Pérot, a proposé à l'ensemble des maires des réunions par arrondissement pour les leur présenter. Ces réunions ont d'ailleurs été bien suivies. Vous le voyez, la DDT a beaucoup changé mais elle est toujours là, avec vous.

Monsieur le Président, vous avez évoqué les dotations de l'État aux collectivités. Ceux qui m'ont déjà entendu, lors de votre assemblée générale l'an dernier, ou en réunion cantonale, ou en tête à tête, savent que j'ai souvent abordé ce sujet. J'ai voulu en parler sans attendre qu'on m'en parle, je l'ai toujours abordé sans détour. Je vais faire de même aujourd'hui. Car l'État ne cache pas ce qu'il fait et ce qu'il veut faire.

Ce mandat débute dans un contexte national de maîtrise de la dépense publique et de redressement des comptes publics. L'assainissement des finances publiques est un impératif pour garantir notre souveraineté nationale, donner à la croissance des bases solides et permettre la diminution des charges qui pèsent sur l'emploi.

Dans un premier temps l'État a d'abord fait porter cet effort de redressement sur ses propres services. Maintenant l'effort porte également, depuis cette année, sur les collectivités territoriales. Les dotations qui leur ont été accordées ont diminué de 1,5 Mds €, diminution somme toute modeste puisqu'elle représente moins de 1 % de leurs ressources totales. Elle s'est accompagnée d'un effort de péréquation au profit des collectivités les plus pauvres. Cette dernière orientation a été, forcément, favorable à la Corrèze et elle a atténué la baisse pour beaucoup de communes. Le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux a été préservé – la DETR est essentielle pour les projets des petites communes. Le taux du FCTVA a été relevé pour que la hausse de la TVA ne pénalise pas les investissements communaux.

Pour la période 2015-2017, l'effort demandé sera de plus grande envergure puisque l'économie envisagée est de 11 Mds €. La répartition n'est pas encore connue, mais je peux vous donner l'assurance qu'elle fait l'objet d'une concertation intense avec les associations nationales d'élus notamment bien entendu avec l'AMF. Comme toujours, les points de vue à ce sujet varient entre les régions, les départements et les communes. Ils diffèrent ainsi entre les communes riches et les communes pauvres. Les ministres chargés des collectivités et du budget ont reçu les associations d'élus le 24 juin. Le comité des finances locales qui rassemble les représentants des différentes catégories de collectivités a été chargé de faire des propositions au Gouvernement. Il a réuni son groupe de travail à trois reprises. Il se réunira en séance plénière le 16 juillet. Il sera reçu par le Premier Ministre le 21 juillet. Comme toujours son avis sera d'un grand poids. Le but est que l'effort soit réparti dans la justice et en tenant compte des capacités des collectivités. Le Gouvernement, pour sa part, a annoncé qu'il compte poursuivre en 2015 l'effort de péréquation. D'ores et déjà, je vous conseille d'anticiper la baisse des dotations en vue de la préparation de vos budgets 2015. De par nos échanges, je constate d'ailleurs que beaucoup de communes font explicitement de la maîtrise des dépenses et notamment des frais de structure, un axe prioritaire de leur politique.

Il faut que cet effort préserve l'investissement local – indispensable aussi pour le secteur des travaux publics – et préserve aussi les services à la population. D'où la nécessité de réformes de structures.

Ce qui me conduit évidemment à vous parler de la réforme territoriale. La carte régionale a accaparé le débat public. Mais il n'y a pas que la carte régionale et je souhaite vous informer de la réforme dans tous ses aspects.

Elle fait l'objet de deux projets de loi, adoptés en conseil des ministres le 18 juin et déposés au parlement.

Le premier projet de loi est relatif à la délimitation des régions et aux élections régionales et départementales.

En passant de 22 régions métropolitaines à 14, le projet vise, en donnant aux régions une taille critique sur le plan géographique, démographique et économique, à améliorer l'efficacité des politiques publiques et à les mettre en mesure de mener des projets vraiment structurants. Cette nouvelle carte prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

Le Gouvernement a fait savoir qu'il se montrera ouvert aux contre-propositions qui se présenteront notamment dans le cadre du débat parlementaire. Pour ce qui est du Limousin, je peux vous assurer que la position des élus, notamment telle qu'exprimée par le vœu du conseil régional et par celui du conseil général de la Corrèze, est parfaitement connue du Gouvernement. Le souhait du Gouvernement est que la loi soit votée d'ici la fin de l'année. La tradition veut qu'on laisse un délai d'un an entre le vote d'un texte comme celui-ci et les élections dans les collectivités concernées.

Donc le projet de loi reporte les élections départementales et régionales à décembre 2015. Pour les régionales, le mode de scrutin restera, à quelques détails près, ce qu'il est aujourd'hui. Les élections départementales auront lieu au scrutin binominal dans le cadre de la nouvelle carte cantonale, celle que j'ai présentée au conseil général le 24 janvier dernier et qui, après correction par le Conseil d'État, a été fixée par décret du 24 février.

Le deuxième projet de loi est appelé « nouvelle organisation territoriale de la République ». Le rôle des régions en matière de développement économique sera renforcé. Elles se verront transférer les transports scolaires, la voirie départementale, la gestion des collèges.

À ce stade, le Département conserve donc ses autres compétences notamment en matière de social, de SDIS, d'aide aux communes et de soutien à la ruralité. Il est bien chargé des solidarités sociales et territoriales. Il garde sa liberté d'action en matière de tourisme, de sport et de culture.

Ce deuxième projet de loi contient aussi d'importantes dispositions pour l'intercommunalité. Elles vous concernent très directement.

Ici en Corrèze vous avez apporté de vraies améliorations à la carte de l'intercommunalité, grâce à l'impulsion donnée par la loi du 16 décembre 2010. Le travail est-il, pour autant, achevé ? Il faut regarder ce qui reste à faire pour avoir, partout, des périmètres qui correspondent vraiment aux réalités du terrain et qui permettent de conduire des politiques à l'échelle appropriée.

Des nouveaux schémas de coopération intercommunale devront être arrêtés avant le 31 décembre 2015. Le projet de loi prévoit que la taille minimale des EPCI à fiscalité propre passera de 5000 à 20 000 habitants, avec, comme aujourd'hui, des possibilités de dérogation en zone de montagne ou en cas de circonstances géographiques particulières. Le schéma devra aussi diminuer le nombre de syndicats. Si les communautés atteignent une taille adéquate, il y aura besoin de moins de syndicats.

Après son adoption, le schéma devra être mis en œuvre en 2016. C'est donc un calendrier assez rapide.

Je me permets donc de vous recommander de prendre les devants, d'y réfléchir dès à présent pour que vous soyez en mesure de donner à la réforme le niveau d'ambition voulu. Je sais d'ailleurs que vous y réfléchissez. La réforme de la carte communale sera bien, j'y veillerai, un travail en commun entre l'État et les élus.

J'installerai dès le 7 juillet prochain la nouvelle commission départementale de la commission intercommunale dont vous venez de désigner les membres. Cette commission aura un rôle capital.

Mesdames et messieurs, il ne faut pas se tromper. L'intercommunalité est bien une opportunité. C'est en s'associant au sein d'une communauté que vos communes, et notamment les plus petites, pourront maintenir des services publics, développer des projets qui ne seraient pas à leur portée individuellement.

Le projet de loi permet d'améliorer l'intégration des communautés de communes et d'agglomération. Les transferts de compétence seront facilités. D'ores et déjà les communautés peuvent se doter de services mutualisés travaillant au profit des communes. Telles sont les dispositions des deux projets de loi, sous réserve évidemment des amendements que le Parlement leur apportera.

Par ailleurs, le Ministre de l'intérieur a annoncé que la présence de l'État à l'échelon départemental – donc la préfecture et les directions départementales – sera renforcée. Nous avons besoin plus que jamais de services publics ancrés dans les territoires. Les territoires, notamment les territoires ruraux, resteront accompagnés dans leur développement. Quant aux sous-préfectures de demain, elles seront le lieu où se rassembleront, plus encore qu'aujourd'hui, les grands services publics locaux.

Je sais en effet que vous attendez de l'État qu'il soit proche et réactif. D'autant plus que vous êtes confrontés à des impératifs contradictoires, à des réglementations lourdes, à des administrés qui oublient parfois qu'avant d'être des consommateurs de services municipaux ils sont citoyens de la commune. Et je sais combien votre tâche est exigeante. J'y pense avec beaucoup d'estime et d'admiration. Et donc, avec les sous-préfets et les chefs de service qui m'entourent, avec cette belle équipe de l'État que je regarde avec confiance, je tiens à vous assurer que vous trouverez toujours un État à l'écoute, un État fidèle à la neutralité républicaine, un État toujours disponible pour vous garantir un conseil éclairé, objectif et désintéressé, un État qui travaille avec vous, dans un esprit de confiance et de respect mutuel.